

# Communiqué



## DE PRESSE

Paris, le 9 avril 2021

### Patrick OLLIER salue l'adoption à l'unanimité du budget de la Métropole du Grand Paris pour 2021

Le Président de la Métropole du Grand Paris se félicite de l'adoption à l'unanimité du budget 2021 et de toutes les délibérations par le Conseil métropolitain du 7 avril 2021 qui siégeait dans un format inédit compte-tenu des restrictions sanitaires (45 élus en présentiel et 95 en visioconférence).



Philippe LAURENT, Vice-Président délégué aux Finances et à l'Information Citoyenne, Alexandra CORDEBARD, Conseillère métropolitaine déléguée au Budget et Gilles CARREZ, Président de la commission Finances ont présenté le budget 2021 qui a été adopté à l'unanimité par le Conseil métropolitain. **Le budget traduit les ambitions et la mise en œuvre du plan métropolitain de relance** approuvé le 15 mai 2020 afin de répondre aux attentes et défis de la crise sanitaire, économique et sociale.

#### Une convention de partenariat entre la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris a été adoptée à l'unanimité

Le Président OLLIER, Éric CESARI, Vice-président délégué à la Stratégie et aux Partenariats institutionnels et Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller métropolitain délégué aux Coopérations et aux Relations Territoriales, ont présenté une convention entre la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris, qui a été également approuvée à l'unanimité. Elle constitue le socle de base des actions qui, en complémentarité, seront portées dans les domaines suivants : logement, transports, développement économique, environnement, aménagement et culture. Cette convention a été adoptée le 1<sup>e</sup> avril dernier par la Commission permanente de la Région.

Patrick OLLIER a déclaré : « *Je me réjouis que la Région ait accepté cette convention, je pense que c'est un grand tournant positif dans le cadre de nos relations. Ainsi, nous faisons la démonstration que nous sommes tous unis pour aller dans le sens de l'intérêt de nos populations. En faisant converger nos efforts, nous aurons plus de moyens financiers à globaliser pour aider les projets d'intérêt métropolitain.* »

**Le Conseil a, par ailleurs, procédé à l'approbation d'autres délibérations, adoptées également à l'unanimité, notamment :**

- Santé

Sur présentation de Ludovic TORO, Président de la Commission « Santé et solidarités », le Conseil a adopté la construction d'une **stratégie métropolitaine en matière de santé**. En partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les communes, cette stratégie doit s'inscrire dans les orientations stratégiques de la Métropole (SCoT, schéma de cohérence territoriale). Elle s'intègre également dans l'axe 1 du Plan de relance métropolitain, adopté le 15 mai 2020.

- Numérique

Le Conseil a approuvé le lancement du **nouveau programme « Innover dans la ville »**, présenté par Geoffroy BOULARD, Vice-Président délégué à la Communication et à l'Innovation Numérique. Ce programme s'appuiera sur trois composantes : mobilisation d'experts pour accompagner les projets publics ; mise en place d'un parcours suivi afin de maximiser la réussite des projets ; amorcer l'évolution du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique.

Karim BOUAMRANE, Vice-Président délégué au Développement des start-up, a présenté à cette occasion la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la French Tech Grand Paris. Ce partenariat comprendra notamment la participation de cette dernière au programme « Innover dans la ville ».

- Transition écologique

Après un débat constructif sur le rapport Développement durable de la Métropole dont la qualité a été saluée, sur présentation de Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la Transition Ecologique, à la Qualité de l'Air et au Développement des Réseaux Energétiques, le Conseil a approuvé une convention avec l'Etat, la Région Île-de-France et SNCF Réseau, relative au **financement des études acoustiques** en phase d'émergence, pour actualiser le décompte des points noirs du bruit ferroviaire sur le périmètre de la Métropole.

- Aménagement

En lien avec Jean-Pierre BARNAUD, Vice-Président délégué aux Mobilités et Circulations Douces, Jacques BAUDRIER, Conseiller métropolitain délégué au Déploiement des Pistes Cyclables, a présenté la convention de financement entre le Conseil Départemental du Val-de-Marne et la Métropole du Grand Paris concernant le **cheminement cyclable** d'Ablon-sur-Seine, qui a été adoptée à l'unanimité.

\*\*\*

**Plan vélo métropolitain : lancement de la consultation auprès des maires**

A l'occasion de ce Conseil, le Président OLLIER a fait une communication, en lien avec Jean-Pierre BARNAUD, Vice-président délégué aux Mobilités et Circulations Douces et à Jacques BAUDRIER, Conseiller métropolitain délégué au Déploiement des Pistes Cyclables, sur le Plan vélo métropolitain. Il s'agit d'un élément majeur du Plan de relance métropolitain bénéficiant d'une enveloppe de 10 millions d'euros par an et réalisant la jonction de tous les plans vélo coexistant tout en permettant d'identifier les continuités cyclables à prioriser. Les travaux ont permis d'identifier une proposition de réseau métropolitain composé notamment de huit axes vélos structurants. Ce projet de schéma pourra être complété, notamment, par des opérations structurantes de franchissement et de connexion de réseaux de mobilité douce.

*« Pour lancer ce Plan vélo, la concertation des Maires est nécessaire. Une phase de consultation va s'engager dans les prochains mois pour recueillir l'avis des communes traversées par un projet d'itinéraire de telle sorte que l'on puisse réunir, à l'issue, une Assemblée des Maires qui validera éventuellement ce Plan vélo avant de le soumettre à l'approbation de notre Conseil métropolitain », a déclaré Patrick OLLIER*